

CONSEIL MUNICIPAL n°20
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2022

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, MMES COMBARET, DENIZOT, M. PUIRAVEAU (à partir du point n°3), MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES CHASSIER, VOURIOT-THUZET, DUMONT, MM. CELESTIN, LALLEMAND, MMES DUPREY, EGEA, M. MARGUERON.

Représentés : M. DUFOUR représenté par M. MERLIN
MME ROLLIN-JOBERT représentée par MME DENIZOT
M. PREVOTAT représenté par M. MARGURON

Secrétaire de Séance : MME CHASSIER Annabelle

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|---|--|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 3. Environnement : opposition à l'encerclement d'Epinac par les projets éoliens sur les communes de Thury-Molinot et Saisy-Aubigny |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 4. Questions et communications diverses |

Procès-verbal de la séance précédente :

Reporté à une séance ultérieure

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Reporté à une séance ultérieure

Environnement : opposition à l'encerclement d'Epinac par les projets éoliens sur les communes de Thury-Molinot et Saisy-Aubigny :

Arrivée de Monsieur PUIRAVEAU.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les nuisances des éoliennes industrielles et présente deux diaporamas :

- Un de situation globale des éoliennes sur le territoire
- Un autre de M. PIELTIN Jacques, ingénieur et ancien responsable régional du Réseau de Transport d'Électricité (RTE).

Monsieur le maire signale sa décision d'ester en justice selon la délégation que lui a donnée le conseil municipal à la date du 23 mai 2020, dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.

Il informe le conseil municipal qu'il souhaite se joindre à une action judiciaire collective de tierce opposition, à l'arrêt publié le 6 janvier 2022 de la Cour Administrative d'Appel de Lyon annulant l'arrêté du 2 septembre 2019 pris par M. le Préfet de Côte d'Or, qui refusait l'installation d'un parc éolien sur les communes de Thury et de Molinot, limitrophes d'Epinac.

Cette tierce-opposition se fera avec la participation en tant que telle de la Commune pour la défense globale de ses intérêts et du Maire lui-même à titre personnel et en tant que médecin pour la défense de la santé de la population d'Epinac et de ses environs.

Il consulte le conseil municipal pour un accord de principe sur cette démarche.

Celui-ci lui est accordé à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ M. NICOLAS fait part au conseil des points suivants :
 - Réunion des bénévoles du centre de vaccination en présence du Sous-Préfet et de la représentante de l'ARS.
 - Assemblée générale de dissolution du Musée de la Mine le 12/03/22 à 9h45 à la maison des associations.
 - Réunion avec l'association d'airsoft le 28/02/22.

 - Signature de la Convention sur les classes olympiques avec le CDOS et le collège Hubert Reeves le 02/03/22.
 - 60° anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie : la cérémonie aura lieu le samedi 19 Mars à 10h30.
 - Rappel des différentes soirées festives.
 - Prochain conseil municipal le 17/03/22 à 20h en raison de l'assemblée générale de l'association « notre nature de demain » à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

La Secrétaire de Séance,

Annabelle CHASSIER



Le Maire,



Jean François NICOLAS